Association Pour les progrès de Coralyne

CONTANT-LOSSIGNOL
17 Chemin de la détanche - 74500 Evian-les-bains
Tel : 06.70.35.06.04
Email : n.contant@voila.fr

VIDE-GRENIER

Restauration et buvette sur place

Dimanche 03 mai 2015

De 8h00 à 17h30

Règlement et mode d'emploi du vide-grenier

- Montant des emplacements : **Le mètre linéaire : 3 €** **(minimum 3 mètres)**
- **Remplir la déclaration sur l'honneur de ma participation à 2 vide-grenier maximum au cours de l'année civile**
- Se présenter à l'accueil pour l'attribution de son emplacement
- Respecter l'emplacement et la distance attribués
- Ne pas vendre de marchandises de provenance inconnue et de contrefaçons
- Garder un esprit convivial avec tous
- S'installer entre 6h30 et 9h00
- Ranger à partir de 17 heures 30
- Laisser l'emplacement propre au départ
- Emporter vous-même à la déchèterie ce que vous souhaitez jeter après le vide-grenier ❖ Chaque vendeur doit prévoir le matériel nécessaire (table, tréteaux, siège, …) ❖

Les inscriptions ne seront pas remboursées quel que soit le motif (absence, mauvais temps…)

Inscription souhaitée avant le dimanche 26 avril 2015

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner obligatoirement accompagné d'une photocopie d'une pièce d'identité, de votre règlement et de la déclaration de non participation à plus de 2 vide- grenier dans l'année civile ainsi qu'une enveloppe timbrée avec vos noms et adresse pour la réponse.
(**Chèque à l'ordre de l'association "Pour les progrès de Coralyne")**

Nom :……Prénom : ……..

Adresse : ……N° de tel:……..

Code postal…….. Ville:……..

Carte d'identité n° : …….. Ou Passeport .n°……..

Délivré par la Préfecture de : ……..

Ci-joint mon règlement de : 3 € x …….. (Nombre d'emplacements) = …… €

Attention nous n'envoyons pas de confirmation d'inscription.

Je soussigné(e) ……..
-déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à le respecter lors du vide-grenier organisé le dimanche 03 mai 2015. **-**
déclare sur l'honneur :
-de ne pas être commerçant (e)
-de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
-de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à …… le …….. **Signature :**